



**Déclaration préalable SNES / SNUIPP-FSU
CAPA Recours sur les rendez-vous de carrière et
Refus de congés de formation du corps des PsyEN
7 avril 2021**

Cette CAPA se tient dans des conditions particulières puisque nous connaissons actuellement une nouvelle période de confinement pour faire face à la pandémie du Covid-19. Les élèves suivent cette semaine des cours à distance et les personnels doivent s'adapter à ces nouvelles mesures. Il y a un an, chacune et chacun était surpris de cette situation et nous avons compris qu'il nous fallait faire preuve d'adaptabilité. Un an après où en sommes-nous des moyens mis à disposition des personnels pour exercer leurs missions dans de bonnes conditions ?

Tout d'abord, nous dénonçons une communication tardive du SAIO, suite aux annonces du Président de la République. Alors que les autres académies ont, dès jeudi 1^{er} avril, informé les équipes de la nouvelle organisation des services. Il a fallu attendre vendredi 2 avril pour recevoir un message nous informant de l'ouverture des CIO pour les semaines à venir. Évidemment, nous avons conscience de l'importance du rôle des PsyEN dans la période en particulier pour les élèves en grande souffrance et de la nécessité de pouvoir être disponible pour mener des entretiens mais cela ne doit pas se faire au dépend de la santé et de la sécurité des personnels et des usagers. Exiger que les CIO restent ouverts avec la même amplitude horaire ne prend pas en compte les contraintes actuelles : transports, gardes d'enfants... Le service ne peut pas reposer que sur quelques un-es et donc l'ouverture des CIO doit s'adapter en fonction des possibilités des équipes. De plus, si le souhait est de freiner la circulation du virus, il faut inciter les personnels à avoir recours au télétravail, les renvoyer à des décisions prises individuellement avec les chefs d'établissement n'est pas acceptable.

Autre constat, les PsyEN n'ont toujours pas été équipés d'ordinateurs et de téléphones portables pour pouvoir exercer leur travail à distance. En tant que personnel itinérant exerçant sur plusieurs établissements, cela devient indispensable de pouvoir être joignable et centraliser les informations sur un seul outil informatique, d'autant plus en période de confinement. Nous rappelons de nouveau que tous les PsyEN n'ont pas accès à un ordinateur dans les établissements scolaires et que la vétusté de certains équipements ne permet pas d'exercer correctement ses missions. Doter les ordinateurs existants d'un casque et d'un micro pour pouvoir suivre les nombreuses réunions en visio est un minimum dans la période actuelle. Les assistantes sociales ont été doté récemment par le rectorat de téléphones portables. Nous demandons que la même dotation soit faite à destination des PsyEN EDA et EDO de

l'académie.

Nous souhaitons revenir également sur les outils numériques largement plébiscités par la hiérarchie pour le suivi des élèves : ENT, Oze, Ma classe virtuelle du CNED... Les dysfonctionnements constatés hier tout au long de la journée et de nouveau ce matin, montrent qu'un an après, l'Éducation nationale n'est toujours pas prête à l'enseignement à distance quoiqu'en dise Monsieur le Ministre. Les PsyEN avaient réorganisé leur travail pour être opérationnel-es dès mardi pour le suivi des élèves, toute cette énergie a été anéanti par des outils numériques incapables de faire face à de nombreuses connexions simultanées.

Nous continuons de porter les inquiétudes des collègues concernant l'avenir du service public d'orientation de l'Éducation nationale. Les personnels sont toujours dans l'attente des annonces du Ministre sur l'existence des CIO. Ces dernières années les fusions et les fermetures de CIO en particulier sur l'académie ont dégradé les conditions de travail des personnels et complexifié l'accessibilité des services aux usagers. Dans la période actuelle, cette situation est encore plus problématique et les prochaines fusions prévues comme pour les CIO de Versailles et de Saint-Cyr vont continuer d'accroître ces difficultés. De plus, le relogement provisoire du CIO de Versailles ne met pas les collègues dans des conditions sereines pour l'exercice de leurs missions et ne permet pas une identification claire des services pour les usagers. Nous attendons toujours depuis le mois d'octobre le relogement du CIO d'Ermont. Jusqu'à présent, nous ne constatons pas d'avancées significatives sur ce dossier et les conditions de travail des personnels sont intenable.

La CAPA qui se tient ce jour est, à bien des égards, emblématique des conditions dans lesquelles le dialogue social se déroule, depuis qu'a été promulguée la loi dite de Transformation de la Fonction publique. Pour cette CAPA n'est ainsi prévu que l'examen de situations individuelles pour lesquelles des recours ont été formulés ou celui des décisions défavorables (refus de congé de formation). Il n'est donc plus prévu d'examen de l'ensemble des situations, ce qui va à l'encontre de la conception du paritarisme qui présidait à sa création, et qui reste la nôtre. Seul l'examen exhaustif des situations permet en effet de s'assurer de l'équité de traitement et du fait que chacun obtient effectivement ce à quoi il a droit. Il est ainsi devenu impossible de défendre les droits de l'ensemble des personnels.

La CAPA de ce jour est également emblématique d'une conception extrêmement dégradée du dialogue social, qui a désormais cours dans l'académie : envoi excessivement tardif des documents malgré nos demandes, ordre du jour précis de la CAPA communiqué seulement quelques heures avant, parution chaotique et tardive de la circulaire rectorale sur le congé formation, modification des modalités d'examen des demandes de congé de formation sans aucune concertation avec les organisations syndicales (examen des seuls refus, examen en CAPA et non plus en FPMA).

Nous dénonçons cette dégradation des conditions du dialogue social, qui ne peut que nuire au lien de confiance supposé lier les personnels à l'Administration.

Concernant les recours sur l'appréciation finale suite au rendez-vous de carrière, les problèmes déjà dénoncés les années précédentes subsistent :

- Confusion persistante entre l'évaluation et la promotion ;
- Absence de reconnaissance de la qualité du travail et de l'investissement des personnels ;
- Impossibilité, pour les personnels n'ayant pas eu leur rendez-vous de carrière ou ayant une grille

incomplète, d'avoir connaissance de leur appréciation et de la contester selon les modalités communes.

Les collègues sont attachés à la reconnaissance de leur investissement et de leur travail. Cette reconnaissance est déjà très largement absente au niveau salarial depuis de trop nombreuses années, et ce n'est pas la prétendue revalorisation prévue par le Gouvernement qui suffira à améliorer la situation. Nous dénonçons l'absence de cette reconnaissance à l'occasion de l'examen de la valeur professionnelle des personnels. Les contingents de promotion ne doivent pas piloter l'évaluation. C'est pour cette raison que le SNES-FSU continue de revendiquer la déconnexion totale entre avancement et évaluation, avec une carrière accélérée pour tous, sur les trois grades, en alignant le rythme de passage d'échelon sur le rythme le plus favorable. De ce point de vue, la mise en œuvre du PPCR a constitué une avancée pour tous les collègues, qui peuvent parcourir la classe normale en 26 ans maximum (contre 30 ans précédemment). Il est profondément regrettable que le Ministère ne soit pas allé au bout de cette logique en déconnectant totalement la carrière et l'évaluation, comme dans d'autres corps de catégorie A que nous côtoyons !

Décidément, l'école de la confiance prônée et souhaitée par le Ministre reste un slogan de communication, dépourvu de sens dans le quotidien des collègues et des élus des personnels.

Plus que jamais, le SNES-FSU revendique la déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement, avec une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade et à un rythme unifié le plus favorable pour tous.

Concernant les congés de formation, les nouvelles modalités d'examen nous conduisent à formuler des demandes permettant de nous assurer de l'utilisation optimale du contingent.

Nous souhaitons être informés du nombre total de demandes formulées, des demandes hors délai et irrecevables avec communication des motifs précis pour lesquels ces demandes n'ont pas été retenues, du nombre de congés de formation accordés et du barème minimum nécessaire pour obtenir un congé de formation.

Nous souhaitons, concernant ces derniers éléments, disposer de ces informations pour le corps des PsyEN, mais aussi pour l'ensemble des corps auparavant examinés à l'occasion d'une FPMA, seul moyen pour nous de nous assurer que les nouvelles modalités ne sont pas pénalisantes pour les personnels et leur droit à formation.

Nous rappelons nos demandes, concernant les congés de formation :

Tout en continuant de revendiquer une évolution du contingent, **nous demandons que le congé de formation bénéficie effectivement au plus grand nombre.** Chaque année, du fait du renoncement d'un nombre important de collègues, et plus encore cette année, un nombre significatif de mois est finalement perdu et le contingent initialement fixé par l'Académie n'est finalement pas intégralement utilisé. Nous demandons un bilan de l'utilisation de ce contingent, sur l'année 2020-2021. La tenue extrêmement tardive de la FPMA, en 2020, a pu avoir pour effet la non-utilisation de l'intégralité du contingent. Nous demandons que cela puisse être pris en compte cette année. En 2020, les collègues ayant un barème de 245 points ont pu bénéficier d'un congé. Il est certainement nécessaire cette année de descendre en-deçà de ce barème, afin de prendre en compte les mois non utilisés sur l'année en cours.

Nous continuons de demander une augmentation du contingent en accord avec la réalité, donc le nombre de demandeurs. Dans l'académie de Versailles, les personnels doivent toujours attendre en moyenne 6 à 7 ans pour pouvoir préparer une formation leur permettant un perfectionnement dans leur discipline (formation la plus hautement barémée). **Nous rappelons notre demande de doublement des congés formation et de rétablissement du congé mobilité.**